



Association des Musulmans de Clamart

Tél : 07.69.83.11.50

Email: [education@musulmansdeclamart.fr](mailto:education@musulmansdeclamart.fr)

Site web: [www.musulmansdeclamart.fr](http://www.musulmansdeclamart.fr)

Classe :

Photo

N°

## Fiche d'inscription Cour Education Religieuse et Langue Arabe Année scolaire 2025 - 2026

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro à appeler en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Cochez la case correspondante à votre souhait d'inscription :

Frais d'inscription : 10 €

Département Education Religieuse & Langue arabe	Tarif
<input type="checkbox"/> Femme / Fille <input type="checkbox"/> Homme / Garçon	<b>Tarif individuel :</b> 1 personne 310€
(A partir de 7 ans) <b>Test de niveau :</b> <input type="checkbox"/> Niveau 1 <input type="checkbox"/> Niveau 2 <input type="checkbox"/> Niveau 3 <b>Validation par examen :</b> <input type="checkbox"/> Niveau 4 <input type="checkbox"/> Niveau 5 <input type="checkbox"/> Niveau 6 <input type="checkbox"/> Niveau 7	<b>Tarif famille :</b> 2 personnes 570€ 3 personnes 750€ 4 personnes 900€ 5 (et plus) + 150 €/pers.

### TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE :

- Le présent formulaire d'inscription complété et signé
- 1 photo d'identité à coller directement sur le formulaire
- Le règlement des frais de formation (facilité de paiement par prélèvement automatique avec RIB ou par chèque bancaire.  
**Important :** L'ensemble des chèques doivent être déposés le jour de l'inscription
- **Sans le dépôt d'un moyen de paiement ou d'une caution, votre inscription ne pourra pas être validé par notre association.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature(s) des représentants légaux (précédée de la mention lu et approuvé) :

# Fiche Sanitaire de Liaison

(À lire et à compléter obligatoirement)

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant la santé de chaque élève.

## Renseignements médicaux concernant l'élève :

- L'élève a-t-il des maladies chroniques ?  Oui  Non

Si oui, précisez lesquelles : \_\_\_\_\_

- L'élève suit-il un traitement médical ?  Oui  Non

Si oui, précisez lequel : \_\_\_\_\_

- L'élève a-t-il des allergies ?  Oui  Non

Si oui, précisez lesquelles : \_\_\_\_\_

- Handicap :  Oui  Non

Si oui, précisez lequel : \_\_\_\_\_

- Autres renseignements que vous jugez utiles : \_\_\_\_\_

## Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Noms	Prénoms	Liens de parenté	Téléphone

**N.B :** Les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et à usage interne du Pôle Education. Aucun médicament ne sera administré par notre personnel.

### **Autorisation :**

**En cas d'urgence**, un élève/un étudiant accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Je soussigné(e) ..... étudiant ou représentant légal de l'élève, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'AMC, le cas échéant, à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'étudiant/élève.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom(s) et Prénom(s), Signature(s) précédée de la mention « lu et approuvé ».

Autorisation de sortie seul après les cours ?  Oui  Non

**Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant :**

Noms - Prénoms	Liens de parenté	Téléphones	

### **DÉCHARGE & ENGAGEMENT (Pour les élèves mineurs) :**

#### **Sécurité :**

L'Association des Musulmans de Clamart informe les parents que tous les élèves âgés **de moins de 11 ans à la date du début des cours** devront obligatoirement être accompagnés et récupérés dans leurs salles respectives par leur responsable légal.

Les élèves âgés de 11 ans et plus, à la date du début des cours, pourront se rendre seuls directement dans leur salle de classe.

#### **Cours :**

Les familles s'engagent à ;

- Éviter tout retard ou absence et respecter le calendrier scolaire annoncé.
- S'assurer du suivi scolaire à la maison.
- Vérifier que leur enfant dispose bien de tout son matériel avant chaque cours.
- Prévenir par écrit le pôle éducation en cas d'ajout ou de modification en ce qui concerne les personnes en droit de récupérer les enfants de moins de 11 ans, ainsi que toute information nécessaire à connaître relative à l'enfant.
- Veiller à la bonne tenue vestimentaire de leur enfant.

Nous soussignons **M. et Mme** \_\_\_\_\_, avoir pris connaissance des conditions précitées. Et en tant que responsables légaux de **(nom et prénom de l'élève)** \_\_\_\_\_ autorisons notre fils/fille à assister aux cours de langue arabe ou de Coran au sein du Centre, tous les \_\_\_\_\_ de \_\_\_h\_\_\_ à \_\_\_h\_\_\_.

Nous récupérerons notre enfant à chaque fin de cours devant sa salle et déchargeons donc de toutes responsabilités l'Association des Musulmans de Clamart en cas d'incident qui pourrait subvenir à partir de ce moment et déclarons renoncer à tout recours à leur rencontre.

Nous nous engageons également à ne pas stationner de façon dangereuse, gênant la circulation, le voisinage ou la voie piétonne (trottoir) longeant le Centre.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature(s) des représentants légaux (*précédée de la mention lu et approuvé*) :

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de créer les conditions permettant de favoriser le maintien d'un climat de confiance.

Ce dernier est à LIRE ATTENTIVEMENT par les parents avec leurs enfants ou par l'étudiant lui-même. La signature est un acte d'engagement explicite et porte obligation à le respecter dans ses principes et ses modalités.

## 1. Inscription / Frais inscription :

L'inscription devient définitive lorsque le dossier d'inscription est remis complété et lorsque la totalité de la cotisation est réglée (ou une partie sur autorisation de l'Association). Tout élève mineur (-18 ans) devra être en possession d'une autorisation parentale (ou du représentant légal) pour pouvoir s'inscrire.

Le paiement doit être absolument effectué avant l'entrée en classe. En cas de chèque sans provision, l'étudiant ou les parents devront régulariser au plus vite la situation. Les frais d'impayés seront à la charge de l'étudiant ou des parents. Dans certains cas, l'étudiant/élève pourra échelonner le paiement en réglant en espèces, il devrait néanmoins fournir un chèque de caution du montant de la totalité de la somme due. L'inscription aux cours est ferme et définitive, l'étudiant/élève inscrit à un cours ne peut l'abandonner en cours d'année et demander à changer de cours ou à se faire remplacer par une tierce personne. Toute interruption de cours ou retard dans l'inscription ne diminue en rien les frais d'inscription.

Aucun remboursement ne pourra être exigé un mois après le début des cours.

## 2. Carnet de correspondance :

Chaque élève possède « un carnet de correspondance » qu'il doit continuellement avoir en sa possession. Ce document est un outil de travail et de communication précieux entre les membres du personnel éducatif et l'étudiant/élève ou les parents. Les parents doivent contrôler le carnet de correspondance de leurs enfants dès leur retour du Centre et répondre aux messages qui leur sont adressés. La perte de celui-ci constitue une faute importante. Le carnet de correspondance doit être présenté à toute demande d'un membre du personnel éducatif.

## 3. Assiduité et ponctualité / Travail scolaire :

La ponctualité est une obligation religieuse et scolaire. Les heures d'entrée et de sortie de chaque étudiant/élève sont indiquées dans l'emploi du temps le jour des inscriptions. Toute modification sera portée à la connaissance de l'élève et/ou des parents par écrit sur le carnet de correspondance. Les élèves sont accueillis cinq minutes avant le début des cours. Il est demandé aux parents de ne pas laisser les élèves de moins de 11 ans seuls avant qu'ils n'accèdent aux cours. L'accès à un élève peut être refusé en cas de retard excédant 10 minutes. Les portes seront fermées 10 minutes après le début du cours, cela constituera une absence et le travail devra être rattrapé. Les parents doivent venir chercher leurs enfants mineurs IMMEDIATEMENT après la fin des cours (il est indispensable de prévenir lors d'un retard exceptionnel) ouverture des portes prévue 5 minutes avant la fin des cours. Aucun élève de moins de 11 ans ne sera autorisé à partir seuls sans autorisation signée par le ou les responsables légaux. Toute absence doit être signalée à l'avance par téléphone ou mail au Pôle Éducation et justifiée par écrit lors du retour de l'étudiant/élève. Si des absences non-justifiées par un motif valable (maladies, décès, voyages scolaires) sont répétitives, pour le bon avancement des classes le comité d'éducation se réserve le droit d'exclure définitivement l'élève. Lorsqu'il est absent, l'étudiant/élève doit rattraper le travail. Tout travail exigé par l'enseignant doit être effectué en temps et en heure par l'étudiant/élève. L'étudiant/élève doit se munir de son matériel scolaire tout au long de l'année et le sérieux est exigé en classe pour tous.

## 4. Comportement, Sécurité et Hygiène :

Toute atteinte à la dignité, à l'intégrité ou à la morale ne sera pas tolérée. Chaque étudiant/élève doit avoir un bon comportement avec les personnes qui l'entourent que ce soient les camarades de classe, enseignants, responsables administratifs ou encadrants. Il est formellement interdit de manger ou de mâcher du chewing-gum pendant les heures de cours. Les étudiants/élèves doivent garder les locaux propres, prendre soin des biens qui s'y trouvent ainsi que suivre et respecter les consignes de sécurité. L'accès à l'ascenseur est réservé aux personnes prioritaires. L'introduction d'objets dangereux ou susceptible de provoquer le désordre est interdit dans l'enceinte du Centre. La direction est en droit de confisquer tout objet inconvenable. Le Personnel ne peut administrer des médicaments ou des soins à l'étudiant/élève. Elle est en revanche en mesure de prévenir les urgences et les parents en cas de nécessité. Il est demandé à tous, de veiller à sortir calmement de l'enceinte de l'établissement. Il est important d'informer le Pôle Éducation sur l'éventuelle prise de médicament par l'enfant afin de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

## 5. Sanctions :

Le non-respect du règlement intérieur entraînera des sanctions dont la gravité peut conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de l'étudiant/élève. Les sanctions peuvent être de différentes natures en fonction de la gravité des fautes commises (travail supplémentaire ou de réflexion, avertissement, TIG, convocation des parents). Le comité de l'éducation peut prononcer un avertissement pour manque de travail et/ou comportement négatif. Tout le personnel éducatif est habilité à sanctionner.

## 6. Responsabilités et confidentialité :

L'association se décharge de toute responsabilité en cas de vols, dégradations ou pertes subis par l'étudiant/élève. Toute dégradation ou perte du matériel seront entièrement assumées par l'étudiant, l'élève ou les parents. Les objets trouvés sont à déposer ou à réclamer aux membres du personnel éducatif. L'Association décline toute responsabilité en cas de perte des affaires personnelles des étudiants/élèves. Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents (ou tuteurs légaux) avant et après les heures de cours. En cas d'accident, suite au non-respect des consignes, la responsabilité de l'établissement ne pourrait être mise en cause.

(Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application du chapitre V de la loi « Informatique et libertés », du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à « [education@musulmansdeclarmart.fr](mailto:education@musulmansdeclarmart.fr) »).

## **7. Les conditions pour le Hifz et le Tafsir :**

L'étudiant doit d'abord suivre le programme de Tybian (ahkâm tajwîd). Ensuite, il devra mémoriser Juz 'Amma.

Après cela, il s'engagera dans un apprentissage régulier d'une page par semaine pendant au minimum un an. À l'issue de cette année, un test de niveau lui sera proposé. En cas de réussite, il pourra intégrer la classe suivant le rythme d'un roub'ou par semaine.

### **➤ Concernant les absences :**

Une absence non justifiée à l'avance entraîne automatiquement une exclusion de deux semaines.

Une deuxième absence entraîne une exclusion d'un mois.

Enfin, une troisième absence conduit à une exclusion définitive pour l'année.

Tout élève qui ne récite pas son roub'ou de la semaine ne pourra pas assister au cours de tafsir.

Seuls les élèves inscrits dans le programme du roub'ou sont autorisés à y assister. Les conditions pour le Hifz et le Tafsir

L'étudiant doit d'abord suivre le programme de Tybian (ahkâm tajwîd). Ensuite, il devra mémoriser Juz 'Amma.

Après cela, il s'engagera dans un apprentissage régulier d'une page par semaine pendant au minimum un an. À l'issue de cette année, un test de niveau lui sera proposé. En cas de réussite, il pourra intégrer la classe suivant le rythme d'un roub'ou par semaine.

### **➤ Concernant les absences :**

Une absence non justifiée à l'avance entraîne automatiquement une exclusion de deux semaines.

Une deuxième absence entraîne une exclusion d'un mois.

Enfin, une troisième absence conduit à une exclusion définitive pour l'année.

Tout élève qui ne récite pas son roub'ou de la semaine ne pourra pas assister au cours de tafsir.

Seuls les élèves inscrits dans le programme du roub'ou sont autorisés à y assister.